

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*



2013

JB/MG

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2013**

Après avoir procédé à la désignation de Madame Marie-Pierre BAUMONT, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures à la salle des fêtes de MARNAZ, a :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président, portant notamment sur :
 - L'approbation définitive, par arrêté préfectoral en date du 7 octobre 2013, des statuts modifiés de notre syndicat.
 - La consultation lancée par notre syndicat, pour l'attribution du marché relatif à la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs, dans le cadre des travaux de construction du nouveau collecteur intercommunal GIFFRE.
 - Le changement de comptable public de notre syndicat, qui sera effectif le 1^{er} décembre prochain.
- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 8 octobre 2013.
- Procédé à l'installation de nouveaux Délégués appelés à siéger au sein de notre Comité syndical, à savoir les deux Délégués titulaires et les deux Délégués suppléants représentant la commune de MIEUSSY, de même qu'un nouveau Délégué titulaire désigné par la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes.

Puis, le Comité syndical a, à l'unanimité :

➤ **COMPETENCE « AFFAIRES SCOLAIRES »**

- 1 - Attribué une subvention ordinaire de fonctionnement de 3 500 euros à l'association sportive du collège Geneviève ANTHONIOZ-DE GAULLE de CLUSES, au titre de l'année scolaire 2013/2014 (Délibération n° 2013-47).

➤ **COMPETENCE « CONTRAT DE RIVIERE ARVE »**

- 2 – Fixé les conditions techniques, financières et patrimoniales de la reprise de la compétence « Contrat de rivière ARVE », à compter du 1^{er} janvier 2014, par la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (Délibération n° 2013-48).

➤ **COMPETENCE « ACTIONS SOCIALES »**

3 - Fixé les conditions techniques, financières et patrimoniales de la reprise de la compétence « Actions sociales », par la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes et la commune de CHATILLON-SUR-CLUSES (Délibération n° 2013-49).

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

4 – Confirmé son accord afin de participer au financement de l'étude diagnostique environnement, lancée conjointement par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords et la commune de MARNAZ, portant sur le site de l'ancienne décharge dite « des Valignons », située sur le territoire de la commune de MARNAZ et fixé à 10 000 euros le montant de la participation financière de notre syndicat (Délibération n° 2013-50).

5 – Confirmé la décision de notre syndicat de procéder au remboursement anticipé de deux prêts contractés, en avril 1999, auprès de la Société Anonyme Crédit Local de France - DEXIA et de la Caisse d'Epargne des Alpes, afin de financer les travaux de construction et d'aménagement des déchetteries intercommunales de CLUSES, SCIONZIER et THYEZ, en vue de faciliter la reprise de cette compétence par la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (Délibération n° 2013-51).

6 - Adopté la Décision Modificative n° 1, portant ouverture de crédits complémentaires, sur l'exercice 2013, en dépenses et recettes des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe traitement des déchets, étant précisé qu'elle s'équilibre à la somme globale de 257 500 euros (Délibération n° 2013-52).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

7 – Donné son accord à la constitution d'un groupement de commandes, associant la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, la commune de MARIGNIER et notre syndicat, afin de réaliser l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement eaux usées raccordés à la station d'épuration intercommunale de MARIGNIER et procédé à l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant de notre syndicat au sein de la Commission d'Appel d'Offres mise en place dans le cadre de ce groupement(Délibération n° 2013-53).

8 – Confirmé la nécessité pour notre syndicat d'acquérir une parcelle de terrain en nature de terre agricole, située sur le territoire de la commune de MARIGNIER, au lieudit « Communal de Sougey », nécessaire à l'implantation d'une station de refoulement dans le cadre du projet de construction du nouveau collecteur intercommunal GIFFRE et décidé, tout en privilégiant la recherche d'un accord amiable, l'engagement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique (Délibération n° 2013-54).

9 – Confirmé la nécessité pour notre syndicat, eu égard notamment aux contraintes techniques rencontrées, d'implanter le nouveau collecteur intercommunal GIFFRE, sur plusieurs parties de son tracé, sur le territoire des communes de MARIGNIER et de SAINT-JEOIRE, sur des terrains non bâtis appartenant à des personnes privées et décidé, tout en privilégiant la recherche d'accords amiables, l'engagement d'une procédure d'instauration de servitudes d'utilité publique sur les parcelles concernées (Délibération n° 2013-55).

10 – Confirmé sa précédente délibération n° 2012-50 en date du 11 juillet 2012, décidant la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique, pour l'attribution des marchés liés à l'opération de construction du nouveau collecteur intercommunal GIFFRE et procédé à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants, qui siégeront au sein de cette Commission d'Appel d'Offres spécifique (Délibération n° 2013-56).

11 - Adopté la Décision Modificative n° 1, portant transfert de crédits, sur l'exercice 2013, en dépenses de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement collectif, étant précisé qu'elle s'équilibre à la somme globale de 0 euro (Délibération n° 2013-57).

12 - Fixé le montant des contributions dues par les collectivités adhérentes, au titre de l'exercice 2013, nécessaires à l'équilibre de la troisième division budgétaire, intitulée « Collecteur GIFFRE », du budget annexe de l'assainissement collectif (Délibération n° 2013-58).

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

13 – Adopté la Décision Modificative n° 3, portant ouverture de crédits complémentaires, sur l'exercice 2013, en dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget principal, étant précisé qu'elle s'équilibre à la somme globale de 21 000 euros (Délibération n° 2013-59).

14 – Fixé le montant des contributions complémentaires dues par les collectivités adhérentes, nécessaires à l'équilibre du budget de la compétence « Contrat de rivière ARVE », suite à la modification du montant de la participation versée par notre syndicat au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (Délibération n° 2013-60).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 18 novembre 2013

Le Président,

Signé : Raymond MUDRY.